



Monsieur François HENRION
 Président
 Syndicat Mixte Moselle Aval
 CS 30353
 1 place du Parlement
 57011 METZ Cedex 1

Metz, le 2 juillet 2025

Objet : PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval 2026 - 2031 – Lettre d'intention

Monsieur le Président,

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Moselle aval 2026 – 2031, animé et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval, permettra, une fois labellisé, de promouvoir une gestion intégrée, cohérente et concertée des risques d'inondation à l'échelle d'une aire hydrographique pertinente dans laquelle s'inscrit la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Il a également vocation à servir des réflexions et des actions concrètes pour permettre à nos territoires de mieux appréhender la nature et l'ampleur des aléas, et de mieux se préparer aux risques d'inondation qu'ils génèrent.

La démarche PAPI répond aux objectifs d'amélioration et de partage des connaissances, tout en favorisant la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations. De plus, le PAPI facilitera la mobilisation de financements pour mener à bien la centaine d'actions prévues sur le territoire, portées par une large pluralité de maîtres d'ouvrage. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch souhaite saisir l'opportunité d'inscrire au PAPI un ensemble d'actions dont la mise en œuvre servira les objectifs ici décrits.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch portera les actions suivantes dans le cadre du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC**	Taux et montant prévisionnels des subventions	
6.17a	Réaliser les études complémentaires au Programme de Gestion intégrée du bassin versant de la Fensch	360 000 €	432 000 €	HT	60%	155 000 €
6.17b	Réaliser les travaux pour les 7 secteurs prioritaires (Mission PRO à AOR / Tranche travaux)	975 000 €	1 170 000 €	HT	50%	585 000 €
6.18	Mettre en œuvre les travaux pour la création d'une zone de ralentissement dynamique de crue sur le Marspich	2 510 000 €	3 012 000 €	HT	50%	1 255 000 €
6.19a	Mettre en œuvre les travaux pour la modification de l'ouvrage Fontoy amont (ZRDC)	2 050 000 €	2 460 000 €	HT	50%	1 025 000 €

6.19b	Mettre en œuvre les travaux pour la modification de l'ouvrage Fontoy aval (ZRDC)	2 500 000 €	3 000 000 €	HT	50%	1 250 000 €
6.20	Réaliser les études et mettre en œuvre les travaux pour le dévoiement du ruisseau d'Algrange vers une zone humide à constituer en lieu et place d'anciens bassins de site industriel	1 500 000 €	1 800 000 €	HT	50%	750 000 €
6.21	Réaliser les études et mettre en œuvre les travaux pour la découverte de la Fensch sur le site Saarlautern	2 400 000 €	2 880 000 €	HT	50%	1 200 000 €
6.22	Réaliser les études et mettre en œuvre les travaux pour l'espace de ralentissement des crues à Florange	1 000 000 €	1 200 000 €	HT	50%	500 000 €
6.23	Réaliser les études et mettre en œuvre les travaux pour le dévoiement de la Fensch entre le pont Molitor et la Platinerie à Hayange	1 300 000 €	1 560 000 €	HT	50%	650 000 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch donne son accord de principe pour participer à cette démarche et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions qui lui sont attribuées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval par les instances nationales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma meilleure considération.

Le Vice-Président,



Fabrice CERBAI